

PRIX DE THESE – PRIX PIERRE GRAPPIN DÉCERNÉ PAR L'AGES

L'AGES décerne chaque année le prix Pierre Grappin à une docteure ou un docteur dont la thèse correspond au périmètre des études germaniques (périmètre du CNU section 12).

Le montant est de 3000€

Historique du Prix Pierre Grappin

Soucieuse de promouvoir auprès des germanistes les activités de recherche scientifique et d'en faciliter la mise en œuvre, l'Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur (AGES) a décidé, en 2019, de décerner le « Prix Pierre GRAPPIN », prenant la suite du Prix Pierre Grappin, fondé en 2000 par Mme Pierre Grappin et géré depuis 2001 par l'Association pour le développement des études germaniques en France Prix Pierre Grappin (association présidée par Roland Krebs, élève de Pierre Grappin).

Modalités de candidature

Ce prix récompense une docteure ou un docteur ayant **soutenu sa thèse entre le 1^{er} novembre 2020 compris et le 31 décembre 2021 compris** dans un établissement d'enseignement supérieur ou un laboratoire de recherche français ou en co-tutelle internationale avec un établissement français, et relevant des études germaniques (Périmètre de la douzième section du CNU : arts, civilisation, culture, histoire et histoire des idées, linguistique, didactique, littérature).

Le dossier de candidature comprendra:

- un curriculum vitae
- la thèse de doctorat
- le rapport de soutenance

Les dossiers devront être envoyés avant le 15 janvier 2022 (date limite : le 15 janvier 2022 à minuit) en format électronique et en format papier :

-le dossier en **format électronique** est à envoyer à l'adresse : prixgrappin.ages@gmail.com

-le dossier en **format papier** est à envoyer à l'adresse:

Prix Pierre Grappin, c/o Florence Baillet, EA 4223 CEREG,
Maison de la Recherche de l'Université Sorbonne Nouvelle,
4 rue des Irlandais,
75005 Paris.

Jury du Prix Pierre Grappin

Le jury comprend 7 membres, dont 1 expert/e externe qui sera nommé/e pour un an, par le Bureau de l'AGES, en fonction des candidatures reçues.

Les 6 autres membres du jury (nommés pour 3 ans) sont :

- 2 membres du bureau de l'AGES:

Florence Baillet (Université Sorbonne Nouvelle), PR Littérature
Laurent Dedryvère (Université de Paris), MCF Civilisation

- 4 membres nommés par le bureau de l'AGES:

Sylvie Arlaud (Sorbonne Université), MCF Littérature

Michel Lefevre (Université de Montpellier), PR Linguistique

Jean-Michel Pouget (Université Paris Nanterre), MCF Histoire des idées

Sylvie Toscer-Angot (Université de Tours), PR Civilisation

Remise du Prix Pierre Grappin

La remise du prix aura lieu lors du prochain congrès de l'AGES entre les 1^{er} et 3 juin 2022 à Bordeaux.